

**RAPPORT ANNUEL DU GROUPE DE TRAVAIL DES RÈGLES DE L'AGCS
AU CONSEIL DU COMMERCE DES SERVICES (2012)**

1. Depuis son rapport annuel de 2011 au Conseil du commerce des services¹, le Groupe de travail des règles de l'AGCS a tenu 4 réunions formelles, respectivement le 1^{er} novembre 2011 et les 19 mars, 25 juin et 1^{er} octobre 2012.² Pendant la période considérée dans le présent rapport, le Groupe de travail a continué d'engager des discussions sur les 3 domaines des règles de l'AGCS, conformément à l'annexe C de la Déclaration ministérielle de Hong Kong de 2005.

**I. NÉGOCIATIONS SUR LES MESURES DE SAUVEGARDE D'URGENCE
(ARTICLE X)**

2. S'agissant des mesures de sauvegarde d'urgence (MSU), les proposants ont considéré le temps dont ils disposaient comme une période de réflexion, tout en se tenant prêts à poursuivre les discussions sur toute question liée aux MSU, à la demande de l'une ou l'autre des délégations. À partir des 3 documents préparés par le Secrétariat (JOB/SERV/89, JOB/SERV/90 et JOB/SERV/106), qui offraient un aperçu et un guide des travaux et analyses consacrés au sujet au cours des 16 années précédentes, les Membres ont fait le point sur les différents concepts et options relatifs à un éventuel mécanisme de sauvegarde qui avaient été soulevés depuis la création du Groupe de travail, en 1995. Les proposants des MSU ont rappelé aux délégations l'évolution et la situation actuelle de leur proposition, en plaçant l'accent sur les éléments essentiels d'une MSU, tels que définis dans le document JOB/SERV/106.

II. NÉGOCIATIONS SUR LES MARCHÉS PUBLICS (ARTICLE XIII)

3. Sur la base d'une série de discussions spécifiques sur l'importance générale des marchés publics dans le domaine des services pour l'économie et le développement, tenues à la fin de l'année 2010 et en 2011, plusieurs propositions initiales pour les travaux à venir avaient émergé, visant notamment à mettre au point une typologie comparative des obstacles à l'accès aux marchés dans les transactions commerciales et les achats publics de services, à examiner les services les plus pertinents dans le cadre des marchés publics internationaux, et à améliorer la situation en termes de statistiques, notamment les données sur la participation des pays en développement à des marchés publics contestables à l'échelle internationale. Cependant, ces questions n'ont pas été abordées plus avant pendant la période considérée.

III. NÉGOCIATIONS SUR LES SUBVENTIONS (ARTICLE XV)

4. Les Membres sont convenus de charger le Secrétariat de mettre à jour sa note d'information intitulée "Subventions accordées aux secteurs de services – Renseignements donnés dans le cadre des examens des politiques commerciales effectués par l'OMC" (document S/WPGR/W/25/Add.5, mis à jour pour la dernière fois en mars 2007). En ce qui concernait la possible voie à suivre dans ce

¹ Document S/WPGR/22, daté du 10 novembre 2011.

² Les rapports des réunions formelles figurent dans les documents S/WPGR/M/76 à 79 et doivent être lus conjointement avec le présent rapport.

domaine, les Membres n'avaient pas pu se mettre d'accord sur le point de savoir si le Groupe de travail devait commencer par identifier des éléments de preuve concrets des effets de distorsion des échanges entraînés par les subventions dans le domaine des services avant d'engager des négociations visant à élaborer des disciplines multilatérales pour éviter lesdits effets.
